



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources
Route d'Ancy
69210 Savigny
tel : 04 74 01 13 51
Mél : elementaire.savigny@laposte.net
<http://ecole.savigny69.free.fr>

Compte-rendu du conseil d'école du 13 mars 2007.

Séance ouverte à 19 h 00.

Présents : -Pour la municipalité : M. Martinon (Maire), Me Rouzaud (Conseillère municipale).
-Pour les parents : Mes Chenard-Feugereux, Cottancin, Techens (Titulaires),
Mes Bezin, Dargère (suppléantes).
-Pour les enseignants : Mes Guyot, Lonné, Commarmond ; M. Bellynck, Amblard,
Lagrange (Directeur).
Absent : - Me Roger (Dden).

Ordre du jour :

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1- Questions des représentants des parents. | <i>Pour information</i> |
| 2- Rentrée 2007 : préparation. | <i>Pour information</i> |
| 3- Budget municipal 2007 : subventions et travaux. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 4- Coopérative scolaire. | <i>Pour information</i> |
| 5- Projets : classe transplantée, sorties scolaires. | <i>Pour consultation et accord</i> |

Préambule :

- Me Guyot assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes au dernier conseil d'école **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 9 novembre 2006.**
- M. Lagrange informe le conseil que suite à plusieurs projets pédagogiques déposés auprès de l'Inspection Départementale, celle-ci a demandé à l'IA l'attribution de 45 Heures supplémentaires, **hors temps scolaire**, pour l'école des Sources. Cette proposition a été retenue et ces 45 heures ont été réparties entre les enseignants de chaque classe pour mener à bien ces projets. Après consultation du conseil des maîtres, ces heures ont été partagées entre deux projets : « **gérer le site de l'école** » (réservé aux enfants de cycle 3) et « **aide aux élèves en difficulté** ». Les enseignants ont fait passer, ou sont sur le point, des papiers aux enfants concernés et rappellent que les parents sont seuls décideurs de la participation de ceux-ci à ces ateliers car hors temps scolaire. L'équipe enseignante pense renouveler ces projets et faire de nouvelles demandes l'année prochaine car cela permet de mettre en place avec des groupes d'enfants des travaux difficilement réalisables uniquement pendant le temps de présence à l'école.
- M. Lagrange demande de plus **que les parents et autres personnes évitent de téléphoner ou de venir à l'école pendant les heures où il est en charge de sa classe, à savoir les lundis, jeudis et vendredis (de 8 h 30 à 10 h 00, de 10 h 15 à 11 h 30, de 13 h 30 à 15 h et de 15 h 15 à 16 h 30).** Il ne répondra plus au téléphone durant ces périodes (possibilité de laisser un message).

1-Questions des représentants des parents :

M. Lagrange précise que toutes les questions soumises à l'ordre du jour ont été retenues.

Question 1 : le lundi de Pentecôte est-il férié ?

Oui pour les enfants. Les enseignants quant à eux ne savent pas encore de quelle façon s'organisera cette année la journée de solidarité : pourquoi ne pas refaire un concert de la chorale pour les personnes âgées ?

Question 2 : y-a-t-il une date prévue pour le concert de la chorale ? Mars ou avril ?

Les enseignants responsables de la chorale précisent qu'il ne sera pas possible de faire un concert aussi rapidement : le répertoire n'est pas encore au point. Ils proposent la date du Vendredi 15 juin 2007 en soirée, soit à

l'église, soit à la crypte. M. Amblard se charge de contacter la personne responsable de l'église. Une Générale pourrait être faite pour les personnes âgées un jour de la même semaine.

Question 3 : quel sera le calendrier scolaire de Savigny pour l'année prochaine ?

M. Lagrange vient de recevoir l'information il y a peu. Les écoles de Savigny fonctionneront l'année prochaine sur le rythme de 4 jours avec 1 mercredi matin travaillé par mois. Rentrée des élèves : lundi 27 août 2007 ; sortie : jeudi 3 juillet 2008. Les petites vacances ne seront plus raccourcies. Ce calendrier est valable jusqu'à la rentrée 2010.

Question 4 : l'éclairage vers le portail ne fonctionne plus, est-il possible de le réparer ?

M. Lagrange l'a signalé. Les services municipaux font au mieux mais cet éclairage subit des dégradations régulières. Me Techens demande s'il est possible de prévoir pour l'hiver prochain un éclairage dans la descente de l'école au parking. Me Rouzaud prend note.

Question 5 : les parents demandent s'il est possible de revoir l'organisation de l'étude des grands en BCD : trop de bruit, devoirs bâclés, manque de places assises...

M. Lagrange rappelle que l'étude est surveillée et non dirigée, donc sans obligation de faire les devoirs. Toutefois, le personnel chargé de la surveillance veille le plus possible à ce que les enfants commencent leurs devoirs et adoptent très tôt de bonnes méthodes de travail. Actuellement, il y a tous les soirs 2 études : cycle 2 et cycle 3. A un moment, les enseignants ont trouvé judicieux de faire l'étude en BCD pour le cycle 3 du fait de la possibilité d'utiliser le parc informatique (14 postes reliés à Internet) pour diverses raisons (recherches pour exposés, site de l'école, devoirs informatisés, etc.). Il est vrai que ce fonctionnement a connu un démarrage difficile et que l'étude ne se déroulait pas dans les meilleures conditions. Pour corriger ces erreurs, il a été décidé **que cette étude en BCD ne serait pas systématique mais fonction de l'agitation des enfants, que la première demi-heure d'étude serait exclusivement réservée au travail scolaire, que chaque classe bénéficierait d'un jour « ordinateurs » et que tout enfant trop dissipé serait « basculé » sur l'étude du cycle 2.** Depuis, cette étude, quand elle a lieu dans la BCD, se déroule très bien. En ce qui concerne le manque de places assises, M. Lagrange précise que 20 enfants peuvent s'asseoir sans problème mais que certains préfèrent occuper les canapés pour travailler ! Cependant, c'est un souci dont les enseignants ont conscience et qui sera traité plus loin dans le conseil.

Question 6 : Les parents demandent si les enseignants ont des consignes précises pour les enfants malades, certains parents ayant été appelés sans raisons graves ?

M. Lagrange répond qu'à sa connaissance aucun texte officiel ne dicte la conduite à adopter dans le cas d'un enfant malade à l'école : seul le bon sens guide les décisions des enseignants. Il rappelle que lorsque les parents sont contactés, **c'est que l'enfant présente des signes de mal être ou de douleurs qui l'empêche de suivre correctement les cours** et qu'à aucun moment, les enseignants ne cherchent à se « débarrasser » d'un élève ! Il estime qu'il est du devoir de chaque enseignant et en particulier du directeur de l'école d'informer la famille et de voir avec elle quelle est la meilleure solution pour l'enfant : c'est aux parents ensuite de prendre leur décision en fonction de leurs priorités. Il précise que si les parents ne peuvent venir chercher leur enfant, il reste bien évidemment à l'école mais que l'équipe enseignante peut alors à tout moment en cas d'aggravation appeler le 15 ou le 18 puis les parents. Pour les enfants qui simulent des maladies, les enseignants ne sont pas habilités à poser un diagnostic et les parents seront les premiers à reprocher une négligence en cas de maladie grave. En tout état de cause, les enseignants continueront de prévenir les parents, en ayant conscience de la gêne occasionnée, ne serait-ce que pour les informer.

Question 7 : certains parents de maternelle sont inquiets pour l'entrée en Cp et aimeraient connaître la répartition des enfants.

La répartition des enfants pour la rentrée 2007 n'est pas encore établie et sera faite lors des conseils de cycles en fin d'année en étroite collaboration avec les enseignants de maternelle. M. Lagrange fera passer un mot en maternelle pour rassurer les parents. D'autres renseignements seront donnés lors de la réunion de fin d'année pour les parents d'enfants nouvellement inscrits à l'école.

2- Rentrée 2007 : préparation :

Les prévisions sont légèrement en hausse : 118 élèves prévus à la rentrée, sans comptabiliser d'éventuels maintiens en CM2 et déménagements.

33 enfants de Grande section sont susceptibles d'être inscrits l'année prochaine. L'école fonctionnera avec plusieurs classes à double niveau l'année prochaine ; il y aurait alors : 1 CP, 1 CP/CE1, 1 CE1/CE2, 1 CE2/CM1 et 1 CM1/CM2. Les répartitions seront faites en juin mais l'équipe enseignante y réfléchit depuis un certain temps.

L'équipe enseignante reste inchangée. **Me Perrussel réintègre son poste dès le 23 avril 2007. Seule Me Lonné, assumant le ¼ de décharge de M. Lagrange, ne devrait pas être là à la rentrée.** Me Bezin et Me Cottancin demandent alors que la raison, connue par les parents et les enseignants, en soit donnée. M. Lagrange explique que l'Inspecteur d'Académie **a décidé d'affecter les élèves professeurs des écoles de 2^{ème} année sur les postes de ¼ décharge des écoles de 5 à 9 classes.** Les directeurs du canton estiment que cette solution, **purement économique**, est **inacceptable** pour les raisons suivantes : **au moins 6 jours de décharges non assurées dans l'année (apparemment remplacées mais par qui ?), instabilité de l'équipe, transformation d'un poste de décharge en poste de formation.** Ils l'ont fait savoir par courrier à l'Inspection Académique. C'est de nouveau un recul pour la fonction de directeur et un alourdissement supplémentaire des tâches ; **M. Lagrange ne cache pas que dans ces conditions, il a envisagé de participer au mouvement et de laisser son poste de direction.** Il se pose en effet de nombreuses questions sur la place et la reconnaissance du directeur dans l'école actuelle.

M. Lagrange a lui-même écrit à l'Inspecteur d'Académie **sans réponse pour l'instant.** Il remercie les parents pour leur soutien et la lettre émanant du conseil des parents envoyée elle aussi à l'IA et **sans réponse ici aussi !** De plus, M. Lagrange tient à rassurer les familles qui pourraient croire que certains directeurs ne font pas leur travail puisqu'ils sont sanctionnés financièrement pour « services non faits » : tous ces directeurs remplissent intégralement leur mission et même au-delà ! Ils sont seulement sanctionnés pour avoir fait mais pas renvoyé un document de rentrée et un seul !

3- Budget municipal 2007 : subventions et travaux.

M. Martinon informe le conseil que le budget pour l'année 2007 a été voté. Il a été décidé d'octroyer cette année **81 € (augmentation de 1,50 €) par enfant pour les fournitures scolaires et 15 € par enfant, versés à l'APE, pour les sorties scolaires pour un total de 113 élèves inscrits à la rentrée 2006.**

Les enseignants remercient la municipalité.

M. Martinon informe ensuite le conseil des décisions prises par le conseil municipal en ce qui concerne les demandes formulées lors du précédent conseil d'école :

- L'utilisation régulière de la salle pluridisciplinaire pour des activités artistiques pose le problème du rangement et de la disponibilité de cette salle pour les réunions en soirées. M. Lagrange rappelle que l'équipe enseignante s'est engagée à laisser cette salle en état pour qu'elle puisse être utilisée le soir. Dans ces conditions, M. Martinon ne voit pas d'inconvénients à la demande des enseignants. Pour ce qui est de la possibilité de mettre des armoires de rangement de matériel dans cette salle, la municipalité n'a pas d'avis contraire. Elle demande seulement à ce que ces armoires soient fermées à clé.
- **1 ou 2 arbres seront plantés dans la cour.** M. Sachon contactera l'équipe enseignante pour le choix des essences et l'emplacement de plantation.
- L'utilisation de l'espace herbeux situé au-dessus du parking pour en faire un jardin ne semble pas judicieux : terre argileuse, emplacement « trop en vue ». **La mairie propose d'utiliser le jardin municipal sur le site de l'abbaye.** Les enseignants acceptent et demandent à Me Rouzard s'il est possible de faire passer un message de demande d'aide auprès des personnes âgées susceptibles de les aider dans leurs travaux de jardinage.
- La demande de filet au-dessus du muret de la cour n'a pas été encore traitée.

M. Lagrange remercie encore au nom de toute l'équipe le conseil municipal. Il informe ensuite le conseil de quelques demandes supplémentaires qui feront l'objet d'un courrier officiel par la suite :

- **L'équipe enseignante souhaiterait que la municipalité achète deux tables de travail pour la BCD.** En effet, les tables utilisées actuellement font partie du matériel de la salle pluridisciplinaire et ne sont pas municipales. Or sans ces tables, le travail d'une classe en BCD n'est pas possible. Cela réglerait aussi le manque de places assises lorsque l'étude se déroule dans la BCD.
- L'équipe enseignante souhaiterait bénéficier d'une trousse à pharmacie transportable par classe. La forme, le contenu sont à étudier. Un devis sera proposé à la mairie.
- M. Lagrange aimerait que le téléphone de l'école soit changé. En effet, le combiné du téléphone actuel, bien que récent, ne permet pas de téléphoner partout dans l'école (mauvaise transmission avec la base) alors que l'ancien le permettait.
- Enfin, la restructuration de la BCD nécessitera un câblage électrique aux normes et plus pratique car actuellement les ordinateurs sont alimentés grâce à des barrettes de prises.

4- Coopérative scolaire.

M. Lagrange rappelle que la coopérative scolaire de l'école permet de gérer des sommes d'argent dans un cadre légal. Le rôle de celle-ci est de permettre à chaque classe de disposer d'une somme, 60 € cette année, pour

l'achat de petit matériel, l'achat et l'entretien d'animaux, les goûters, des projets particuliers tout cela avec la participation active des enfants. Il rappelle que les buts de la coopérative ne sont pas les mêmes que ceux de l'APE et sont complémentaires.

En début d'exercice, **la coopérative comptait 783,04 € en caisse**, grâce à la subvention exceptionnelle de l'APE d'un montant de 500 €. **Actuellement, la somme restante s'élève à 719,78 €** (dont 178,20 € réservés à la 3^{ème} rencontre Usep : tombola 2006).

Un appel de cotisation a été lancé comme chaque année. Le montant de cette cotisation, non obligatoire, a été fixé à 1,50 € par enfant, somme que la coopérative a versé à l'OCCE du Rhône car chaque enfant est membre de celle-ci (soit 169,50 € versés en tout). **A l'heure actuelle, les cotisations reçues s'élèvent à 213 € ce qui représente une nette augmentation par rapport à l'année dernière** (114 €). Les enseignants et les élèves remercient les parents qui ont participé et invitent ceux qui ne l'ont pas encore fait à manifester par ce petit geste leur solidarité.

Comme l'année dernière, la coopérative demande une participation de 1,50 € aux parents pour les sorties scolaires : cette somme est reversée intégralement à l'APE.

Les rentrées d'argent de la coopérative se limitent aux cotisations et dons volontaires, à la vente des photos de classe et à diverses manifestations (cd de la chorale, ventes diverse, etc.)

5- Projets : classe transplantée, sorties scolaires :

Le dossier de la classe transplantée des CM2 est en cours et va être déposé à l'Inspection de l'Education Nationale pour accord de notre Inspectrice et transmission à l'Inspection Académique.

Pour rappel, celle-ci aura lieu du 18 au 22 juin 2007 dans un centre à Toulouse et concernera les élèves de la classe de CM2 de M. Belynck. Cette classe scientifique aura pour dominante l'aéronautique.

La somme demandée aux familles sera d'environ 100 €. Le transport se fera sûrement en train avec un car réservé sur place pour les déplacements. Le départ et le retour se feront de la gare de la Part-Dieu.

M. Belynck remercie tous les parents, et particulièrement Mes Lopez, Dargère et Nicolas, pour leur aide (vente de pizzas, tombola, objets artisanaux) et leur soutien.

Les autres classes, pour leur part, ont programmé les sorties suivantes :

- CP et CE1 : visite d'une ferme pédagogique à St Martin en haut le 15 mai 2007 (toute la journée).
- CM1 : sortie à « Salva Terra » à Haute-Rivoire le 19 avril 2007 (toute la journée).
- CE2 : sortie à Lyon : Guignol + visite parc de la Tête d'or le 5 mai 2007 (toute la journée).

Enfin, M. Lagrange informe le conseil que les professeurs de musique en charge des classes musicales sur le collège des 4 vents ont proposé à l'école de Savigny d'assister le jeudi 14 juin à 14 h à la salle Claude Terrasse au concert des collégiens (dont le thème est Lyon et ses représentations) moyennant la somme de 1 € par enfant. La chorale de l'école des Sources pourra de plus chanter avec la chorale du collège un chant commun aux deux répertoires. Le conseil des maîtres a donné son accord et les enseignants demandent donc à l'APE s'il est possible de financer le transport des 5 classes élémentaires et de la classe de grande section, sachant que l'aller peut se faire à pied avec pique-nique et le retour en car.

Me Cottancin, présidente de l'APE, va soumettre cette question au bureau mais ne voit pas de blocage majeur. Elle soulève par ailleurs les difficultés que rencontre l'APE pour motiver les parents et les faire participer aux différentes manifestations : la vente de fleurs récente n'a touché qu'une trentaine de familles. Elle se demande si cette démotivation est liée aux sorties organisées par l'école et en particulier celles au cinéma, jugées trop fréquentes par certains parents. M. Belynck répond qu'il pense plutôt que les sollicitations financières sont trop fréquentes et que les familles sont à saturation. M. Lagrange rappelle encore une fois que chaque classe mène son projet pédagogique et que l'école travaille en étroite collaboration avec le cinéma de Sain-Bel. Il fait remarquer en outre que les classes de CP, CE1 et CM1 se sont déplacées 3 fois au cinéma cette année, les CM2 deux fois et les CE2 cinq fois (ce qui est le maximum). De plus, cela ne se fait pas au détriment d'autres activités encore nombreuses cette année.

En tout état de cause, l'année prochaine devrait être mise à profit pour qu'une réflexion s'engage pour savoir comment obtenir plus de motivation et d'investissement des parents dans l'APE.

La séance est levée à 21 h 15.

Le secrétaire de séance :

Le président :